

Présents : M. OLLIVIER – Mme JEAN DIT PANNEL – M. LAMBERT – Mme DI TULLIO – M. FLEURIGEON – M. NIVELAIS – M. BOZETTI – Mme HERAULT – M. ROZE – M. MULLER – Mme FION – Mme ROBERT – M. TAILLANDIER – M. VIALANEIX – Mme CHOMPRET – Mme MARQUELET – Mme BRINGAND – M. HERVET – M. NEVEU – M. MATTERA – Mme PATIN

Absents excusés et procurations : Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET - Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absent(s) : Néant

Liste des points abordés

Délibération n°005 : Création et composition des Commissions Municipales : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Pour chaque commission, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de fixer le nombre et la composition des différentes commissions communales comme ci-après :

❶ **Commerce de proximité, sports, vie associative, communication, culture, animations, harmonie municipale, école de musique, bibliothèque, O.M.L, fleurissement :** 13 membres maximum: **Sandrine JEAN DIT PANNEL** - René NIVELAIS - Daniel BOZETTI - Alexandra BRINGAND - Roselyne FION - Bruno ROZE - Michel MULLER - Catherine HUMBLOT - Monika CHOMPRET - Pierre HERVET - Thierry VIALANEIX - Philippe NEVEU - Sybille PATIN

❷ **Administration générale, marchés publics, achats (investissements), fiscalité, finances, affaires scolaires :** 10 membres maximum : **Michel LAMBERT** – Carole MARQUELET – Evelyne HERAULT – Catherine HUMBLOT – Michel MULLER – René NIVELAIS – James TAILLANDIER – Philippe NEVEU – Gérard MATTERA

❸ **Affaires sociales, Attributions de logement HAMARIS, Centre socio-culturel, CCAS, PRE, santé :** 12 membres maximum : **Astrid DI TULLIO** – Monika CHOMPRET – Roselyne FION – Catherine HUMBLOT – Chantal ROBERT – Daniel BOZETTI – Evelyne HERAULT – Alexandra BRINGAND – Carole MARQUELET – Catherine PRATBERNON – Sybille PATIN

❹ **Forêts, bâtiments communaux, travaux, voirie, sécurité environnement, achats produits d'entretien, et courants, jardins familiaux :** 10 membres maximum : **Jacky FLEURIGEON** – Michel MULLER – Bruno ROZE – Pierre HERVET – Thierry VIALANEIX – René NIVELAIS – James TAILLANDIER – Catherine PRATBERNON – Gérard MATTERA

Délibération n°006 : Conseil de Surveillance au sein de l'Hôpital SAINTE CROIX : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. Bertrand OLLIVIER en qualité de membre.

Délibération n°007 : Constitution du CA du CCAS : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de constituer à 5 membres (Mmes DI TULLIO – HERAULT – FION – ROBERT – PATIN) le conseil d'administration du CCAS.

Délibération n°008 : Désignation au sein du conseil d'administration du lycée Philippe Lebon: Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner Mme PATIN et M. LAMBERT en qualité de représentants au conseil d'administration du lycée Philippe Lebon.

Délibération n°009 : Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du collège Joseph Cressot : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner M. LAMBERT et M. MATERRA en qualité de représentants au conseil d'administration du collège Joseph Cressot.

Délibération n°010 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein de l'association des communes forestières de Haute-Marne : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a

décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. MULLER et M. VIALANEIX en qualité de représentants au sein de l'association des communes forestières de Haute-Marne.

Délibération n°011 : Désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'exploitation de l'office communautaire de tourisme de Joinville : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner Mme JEAN DIT PANNEL et M. VIALANEIX pour représenter le Conseil Municipal de Joinville au Conseil d'Exploitation de l'Office Communautaire de Tourisme de Joinville.

Délibération n°012 : Désignation des membres à la CLECT : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. OLLIVIER / Mme HERAULT et M. LAMBERT / M. MATERRA pour constituer ainsi la commission locale d'évaluation des charges.

Délibération n°013 : Désignation des membres de la CAO et de la DSP : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. LAMBERT / M. ROZE - Mme JEAN DIT PANNEL / M. FLEURIGEON et M. MATERRA / Mme HERAULT pour constituer ainsi la CAO et DSP.

Délibération n°014 : Désignation d'un représentant au groupement d'intérêt public Haute-Marne : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. OLLIVIER pour représenter la commune au sein du GIP.

Délibération n°015 : Election de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants du conseil municipal au S.M.I.T.C.A.R. : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner M. OLLIVIER / M. MULLER et Mme PATIN / M. ROZE pour représenter la commune au sein du SMITCAR.

Délibération n°016 : Election de trois délégués titulaires à la commission locale du syndicat départemental d'énergie de Haute-Marne (S.D.E.D.) : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. OLLIVIER – M. HERVET – M. MATERRA pour représenter la commune au sein du SDED.

Délibération n°017: Mise en place de deux correspondants de sécurité routière : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 20 voix POUR (absence exceptionnelle d'un élu) et 2 ABSTENTIONS de désigner Mme BRINGAND et M. BOZETTI comme correspondants de la sécurité routière.

Délibération n°018 : Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent un vote à bulletin secret ou à main levée : les élus consentent à voter à main levée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a décidé par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de désigner M. BOZETTI comme conseiller municipal en charge des questions de défenses.

Délibération n°019 : Convention de mise à disposition - Terres de pâturage : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition des terres de pâturage.

Le détail complet de ces délibérations est consultable dans le classeur situé dans le hall de la mairie.

Le Maire,



Bertrand OLLIVIER